
SHIPPING

: <HTTP://LEMARIN.OUEST-FRANCE.FR>

Chute du gouvernement Bayrou : la filière maritime sans perspectives

Comme prévu, le Premier ministre François Bayrou n'a pas obtenu, lundi 8 septembre en soirée, la confiance, loin de là, avec seulement 194 voix favorables à son projet et 364 contre. Le secteur maritime s'inquiète des scénarios à venir, rien n'étant réglé tant pour le fléchage vers le maritime de la taxe carbone que pour la fiscalité. Quant à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le décret est en stand-by. La filière des EMR s'inquiète d'ambitions limitées pour l'éolien en mer.

Le Premier ministre François Bayrou n'a, comme prévu, pas obtenu la confiance des députés, loin de là avec seulement 194 voix pour, 364 contre sur 577 lors du vote de confiance dans la soirée du 8 septembre. Que va-t-il se passer à court terme ? Dans un communiqué, le président de la République dit avoir pris acte du résultat du vote des députés aux termes de l'article 49-1 de la Constitution. Emmanuel Macron a ajouté qu'il recevra demain (9 septembre) le Premier ministre François Bayrou pour accepter la démission de son gouvernement et qu'il nommera un nouveau Premier ministre dans les tout prochains jours.

Cette nomination rapide d'un nouveau Premier ministre l'emporte donc sur le scénario du maintien aux affaires courantes pendant des semaines du gouvernement Bayrou voire d'une nouvelle dissolution... Mais à deux jours d'un mouvement social qui appelle à tout bloquer et dont tout le monde ignore quelles seront les conséquences politiques, cette dernière piste reste possible.

Plus d'actualité

Comme tous les acteurs économiques, le secteur maritime est inquiet d'une paralysie à venir. Armateurs, filière navale et ports n'ont aucune réponse concrète sur le plan budgétaire sur le fléchage de la taxe carbone vers le maritime comme promis par François Bayrou lors du comité interministériel de la mer (Cimer) en mai. Concernant les exonérations de charge, réduites fortement lors du précédent budget, idem car aucun projet de texte de loi de finances (PLF) ni de financement de la sécurité sociale (PLFSS) n'a été divulgué à date. Alors que l'article 47 de la Constitution prévoit un délai minimum de 70 jours avant la fin de l'année, soit une présentation du texte au plus tard mi-octobre par le gouvernement, pour que le Parlement puisse examiner le budget, les réunions interministérielles d'arbitrage ne sont plus d'actualité.

La taxe au tonnage sauvée l'an dernier sera-t-elle conservée ? La plupart des parlementaires y semblent favorables, le message qu'elle profite à tous les acteurs, notamment la cinquantaine d'ETI et de PME qui forment le secteur armatorial, est bien passé. Mais le député socialiste Philippe Brun l'a dans le collimateur... La contribution exceptionnelle sur les résultats des grandes entreprises, dont CMA CGM, promise pour le seul dernier budget, va-t-elle revenir, alors que LFI a agité le chiffon rouge en juillet, accusant le champion français d'en avoir profité pour se développer dans les médias ?

Les armateurs ont décidé de faire mauvaise fortune bon coeur. Ils ont prévu de rester dans l'esprit positif de l'année de la mer et de la conférence des Nations unies (Unoc) de Nice, en faisant une rentrée sur le signe de la continuité et de l'ambition maritime, glisse-t-on chez Armateurs de France. Un petit-déjeuner de rentrée avec les parlementaires est prévu le 18 septembre pour faire le tour des dossiers et rappeler que l'ambition maritime est indissociable de la souveraineté économique à l'heure des droits de douane américains, de la crise de la mer Rouge ou des décisions sur la décarbonation que s'apprêtent à prendre en octobre, à Londres, les États membres de l'Organisation maritime internationale.

Dans l'esprit de la réunion qui avait précédé le Cimer en mai, un petit déjeuner de travail dédié à la question des ETS (le système européen d'échange de quotas carbone) est lui prévu début octobre avec les acteurs de la filière et l'administration, administration dont la stabilité devient un soutien précieux de cette même filière.

Sujet clivant

Côté filière EMR, la publication du décret de la troisième version de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) est plus que jamais dans le flou. Il faudra, a minima, attendre la nomination d'un nouveau gouvernement. La PPE ne relève pas des affaires courantes. C'est la programmation énergétique du pays à dix ans, rappelle Jules Nyssen, le président du Syndicat des énergies renouvelables (Ser).

Rien n'assure ensuite que le gouvernement nommé prenne la décision de publier le décret. Le texte a beau avoir été discuté, amendé, fait l'objet de nombreuses concertations et été ajusté, une dernière fois, après le débat parlementaire sur la PPL (proposition de projet de loi) Gremillet, l'énergie reste un sujet clivant entre nucléaire et renouvelables. La publication avortée du document, fin juillet, a été la dernière manifestation de cette situation.

Sans cette PPE3, la PPE2 qui court jusqu'en 2028 pourrait donc continuer à s'appliquer. Cela veut dire pas de relance du programme nucléaire. La PPE2 prévoit que le gouvernement décide d'ici la fin de l'année les réacteurs qu'il faut fermer, souligne Jules Nyssen. Le déploiement de l'éolien en mer serait limité, lui, à l'attribution de 1 GW par an alors que la PPE3 doit entériner un ap-

pel d'offres de 8 à 10 GW dès 2026. La PPE3 est légitime. On peut l'adopter ce qui n'enlèvera pas qu'il y ait un grand débat sur la politique énergétique du pays durant la campagne des présidentielles, indique le président du Ser.



François Bayrou n'a obtenu que 194 votes favorables.

François Bayrou n'a obtenu que 194 votes favorables.

Assemblée nationale

par Thibaud Teillard Et Loïc Fabregues.



Tous droits réservés lemarin.ouest-france.fr

a07ca5b287d0dd0ee11559031605817e0b7A3fG93Q488bfcf3422

db